Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire de la société ABCAR D.I.C. Process du 1er Juin 2024

Le 01/06/2024 à 13h,

Les associés de la société ABCAR D.I.C. Process, SAS au capital de 114 600 €, capital divisé en 1 500 actions de 76,40 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, en son site de Compiègne, sur convocation faite à chacun.

Une feuille de présence est émargée par chaque membre de l'assemblée en entrée de séance tant en son nom qu'en qualité de mandataire. Cette feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la majorité des actions composant le capital social ; en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée puisque les conditions de quorum sont réunies et peut valablement délibérer sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est présidée par Madame BLASCO présidente de la SAS.

Monsieur Victor Lefrançois et Madame ALLAF Tamara sont désignés comme scrutateurs présents et représentant un nombre de voix significatif, et déclarent accepter cette fonction. Monsieur Lefrançois est désigné comme secrétaire.

La présidente dépose sur le bureau à disposition de l'assemblée la feuille de présence, les statuts avec la liste des actionnaires, et les documents laissés à disposition de l'assemblée pour consultation.

La présidente déclare que les documents, les renseignements visés aux articles L 225 115 et R 225 83 du code de commerce, et la liste des actionnaires ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions légales.

La présidente rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Tranfert de siège social
2. Changement de President
3. Modifications diverses des statuts
4. Nomination d'un Directeur Général

Diverses observations sont échangées, personne ne demandant plus la parole, la présidente met succession aux voix les résolutions suivantes :

1 1ère RESOLUTION

Il est proposé le transfert du siège social du 109 Avenue Coligny 17000 La Rochelle, au 11 rue du Four St Jacques 60200 Compiègne, à compter du 01/07/2024.

L'établissement situé au 109 Avenue Coligny 17000 La Rochelle sera fermé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2 2EME RESOLUTION

Il est proposé le changement de président. Mme Tamara Allaf est proposée à ce poste.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mme Tamara Allaf devient la nouvelle présidente, en remplacement de Mme Vicenta Blasco à compter du 01/07/2024.

3 3EME RESOLUTION

Les statuts mis à jour sont présentés.

Certains articles sont simplifiés conformément aux articles R210-10 et 224-2 du code du commerce, et d'autres modifiés pour refléter l'évolution de l'entreprise.

Comme mentionné dans les statuts, la dénomination est modifiée, passant de Abcar D.I.C Process à Abcar D.I.C. Process.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Les statuts tels que modifiés sont adoptés, et seront applicables à compter du 01/07/2024.

4 4EME RESOLUTION

Il est proposé la nomination d'un Directeur Général.

M. Victor Lefrançois est proposé à ce poste

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M. Victor Lefrançois devient Directeur Général, à compter du 01/07/2024, avec pouvoir de représentation conformément aux nouveaux statuts.

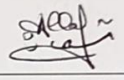
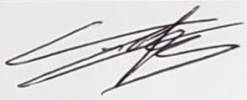
5 5EME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôt et de publication légales.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par les actionnaires présents pour servir et valoir ce que de droit.

Actionnaire	Rôle	Nb. Actions	% Actions	Signature
Tamara Allaf	Scrutateur	700	46,6%	
Victor Lefrançois	Secrétaire	800	53,3%	
Total présent		**1500 / 1500**	**100%**	